

AVENANT N°5 AU MARCHÉ N° 22T13
RESTAURATION DE LA TOUR CLOCHER DE LA COLLEGIALE ST-THOMAS
LOT 1 - MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE - SCULPTURE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché n° 22T13, lot 1, conclu avec la société H. CHEVALIER pour les travaux de restauration de la tour clocher de la collégiale Saint-Thomas, et ses avenants n°1 (Décision DEC2024-17 du 20 février 2024), n°2 (Décision DEC2024-29 du 26 mars 2024), n°3 (Décision DEC2024-52 du 22 mai 2024) et n°4 (Décision DEC2024-130 du 17 décembre 2024),

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions des articles R.2194-4, R.2194-7 et R.2194-8,

Considérant l'avis de la DRAC du 14 mars 2025 qui acte la réalisation des travaux de restauration de la flèche, sans la dépose et le remontage de la totalité de l'ouvrage initialement prévus dans le marché (tranche optionnelle 2 - Restauration de la flèche et de l'escalier),

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n°5 est signé avec la société H. CHEVALIER, titulaire du lot 1 « *maçonnerie – pierre de taille – sculpture* » du marché 22T13, modifiant le montant du marché.

Article 2 :

Le montant total de l'avenant en moins-value s'élève à - 103.647,47 €/HT (- 124.376,96 €/TTC), portant le montant total du marché à 1.715.376,88 €/HT (2.058.452,26 €/TTC). En prenant en compte la révision du marché du 17 juillet 2024, et les avenants 1 à 5, la diminution globale du marché est de 3 %.

Article 3 :

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 14 avril 2025,

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire, Virginie DOUAT

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

15 AVR. 2025



Accusé de réception en préfecture
060216001760-20250414-DEC2025-50-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025